

21 April 2011

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Cinquante-septième session

Genève, 27-30 juin 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

Norme CEE-ONU DDP-08 Dattes

Présenté par la France

La délégation de la France propose de rajouter à la fin du paragraphe sur les caractéristiques minimales la phrase suivante

" La température minimale de conservation des dattes doit être de -15°C "
